

Avec le soutien de :



Compte rendu du Comité de pilotage
Site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise »
08/12/2014 – Salle polyvalente de Vieille-Brioude

Présents :

M. TABOURIN Pierre	DREAL Auvergne
Mme GILBERT Danielle	Mairie de Cohade
Mme ROCHETTE Françoise	Mairie de Lamothe
M. VERNAT Jean	Fédération de pêche 43 / AAPPMA de Brioude
Mme CHAUMET Pascale	Mairie de Vergongheon
Mme GARDES Mireille	Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
M. PAGES Maurice	Communauté de communes du brivadois
M. MARCHAUD René	Mairie de Fontannes
M. LAURENT Maurice	FDSEA
M. ROBERT Didier	Mairie de Vézézoux
M. BONJEAN Gérard	Mairie d'Azerat
M. SAGNOL Laurent	ONEMA SD43
M. PINEL Christophe	ONEMA SD43
M. BOREL Robert	Syndicat des forestiers privés 43
Mme FOURNOLS Véronique	Mairie de Vieille-Brioude
Mme BENARD Delphine	CEN Auvergne
Mme PLANCHON Flora	DDT de la Haute-Loire
M. CARRIO Jean-Luc	DDT de la Haute-Loire
M. LHERITIER Jean-Noël	Conseil Général / Canton de Brioude - nord
M. OLAGNOL David	SMAT du Haut-Allier

Excusés

Conseil Régional d'Auvergne, M. René SOUCHON
CPIE du Velay, M. Willy GUIEAU
Mission Départementale de Développement Touristique, M. Daniel VINCENT
Office national des forêts, MM. Laurent LATHUILLIERE et Michel MOULIN
Sous-préfecture de Brioude, M. Hervé GERIN
OTI des Gorges de l'Allier, Mme Michelle BRUN-CACAUD
Centre Régional de la Propriété Forestière, M. Bruno FOURNIER
Parc Naturel Régional Livradois-Forez, M. Tony BERNARD

M. Lhéritier, président du Comité de pilotage du site, accueille les participants et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Bilan des actions menées en 2014
- Point d'information sur les nouvelles mesures agro-environnementales
- Programme d'actions pour l'année 2015
- Questions diverses

M. Olnol, animateur Natura 2000, commence la présentation, en rappelant que Natura 2000 est un réseau européen de sites visant à encourager des activités humaines compatibles avec le maintien de la biodiversité. Leur origine remonte à deux directives européennes :

- « Oiseaux » de 1979
- « Habitats-faune-flore » de 1992, qui concerne le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise ».

2 types de sites ont ainsi été mis en place :

- Les ZPS (Zones de Protection Spéciale) visant la préservation d'espèces d'oiseaux
- Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation) visant la conservation d'habitats naturels et d'espèces végétales ou animales hors oiseaux.

Les habitats ou espèces visés dans les deux directives sont dits « d'intérêt communautaire ».

A l'intérieur des sites Natura 2000, plusieurs modes de contractualisation sont possibles :

- La charte Natura 2000 est une série d'engagement à de bonnes pratiques visant à maintenir le milieu en bon état sans surcoût pour le propriétaire et le gestionnaire. La contrepartie est une exonération de la taxe sur le foncier non – bâti (excepté la part dédiée aux Chambres d'agriculture).
- Les contrats Natura 2000, dont font partie les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), visent à compenser un coût induit par des investissements ou des modes de gestions particuliers. Une aide financière est alors versée aux contractants par l'Etat et l'Union européenne.

M. Olnol rappelle rapidement la situation géographique du site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise », qui recoupe 9 communes entre Vieille – Brioude et Vézézoux, sur une surface de 747 hectares. Les enjeux du site de la Limagne brivadoise concernent les habitats naturels (Forêt alluviale, pelouses alluviales, prairies de fauche, ...) et plusieurs espèces liées à la rivière et aux milieux fluviaux (Saumon atlantique, Loutre, libellules comme la Cordulie à Corps fin, et chauves – souris comme la Barbastelle, etc...).

M. Pagès demande quel est le lien entre le périmètre du site Natura 2000 et l'espace de mobilité de l'Allier défini dans le cadre du SAGE Allier Aval.

M. Olnol répond que la surface du site Natura 2000 est incluse dans l'espace de mobilité défini dans le SAGE, mais inférieure à cet espace.

M. Lhéritier propose de passer au bilan des actions menées en 2014.

M. Olnol, au sujet du volet « Suivis scientifiques et techniques » de l'animation, évoque l'enquête nationale sur le Lucane Cerf-Volant, conduite par l'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement). Le SMAT du Haut-Allier a participé à cet inventaire national par le recueil de données de particuliers. Concrètement, un article de presse a été publié, suite à celui-ci des particuliers ont appelé le SMAT pour faire part de leurs observations du Lucane Cerf-Volant. De

cette manière, 47 données ont été récoltées par le SMAT, mais seulement 3 sur les communes du site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise ». Il s'agit d'une manière simple de mieux connaître la répartition de cette espèce à l'échelle nationale.

Le volet « Evaluations d'incidences et suivi de projets » consiste pour l'animateur à l'accompagnement de porteurs de projets dans certaines phases techniques et administratives. Ainsi, plusieurs manifestations sportives ont été soumises à évaluations d'incidences en 2014 (Raid nature des Gorges de l'Allier, Championnat du monde d'enduro à Brioude, ...). Les porteurs de projets ont demandé au SMAT du Haut-Allier un accompagnement pour la réalisation de leur étude d'incidence (formulaire simplifié dans les cas cités).

Pour d'autres projets, il s'agit d'un accompagnement plus technique, relevant de l'information et de la sensibilisation (Réhabilitation de la Léproserie, travaux sur le Domaine public fluvial, réhabilitation des terrasses sur Vieille-Brioude, etc ...).

Une observation de dépôt d'ordures près du site de Précaillé a été faite en début d'année, le CEN Auvergne a placé un panneau d'information sur les risques encourus.

Mme Bénard explique qu'un bénévole du CEN Auvergne est venu retirer les déchets les plus impactants pour le milieu (seaux de peinture et d'autres produits chimiques).

M. Olagnol ajoute qu'une solution ponctuelle pourra éventuellement être mise en œuvre en partenariat avec les services de la Protection judiciaire de la jeunesse, si une convention est établie avec le SMAT du Haut-Allier.

M. Bonjean indique que le SICALA est susceptible d'effectuer des prestations pour l'enlèvement de déchets sauvages, grâce notamment à des chantiers d'insertion.

M. Lhéritier rappelle que naguère, beaucoup de déchets étaient déposés près de la rivière, de nombreux efforts ont été accomplis depuis, et le plan départemental de gestion des déchets est désormais élargi aux déchets du bâtiment.

Sur le volet des évaluations d'incidences, M. Lhéritier indique que le dialogue avec les structures organisatrices de manifestations sportives est fructueux.

Mme Planchon ajoute qu'à l'échelle du département, la DDT travaille sur la mise en place d'une charte Natura 2000 destinée aux organisateurs de manifestations sportives. En s'engageant à respecter un certain nombre de principes relatifs à la préservation de la biodiversité, ces structures peuvent s'exonérer de l'évaluation des incidences, dans la mesure où les enjeux auront été identifiés en amont.

Mme Fournols indique que les travaux sur le site de la Léproserie ont démarré à l'automne.

M. Lhéritier demande quand seront effectués les travaux de la Léproserie.

M. Pagès et M. Sagnol répondent qu'a priori, l'appel d'offres pour les travaux a été lancé.

Au sujet de la gestion du Domaine Public Fluvial, M. Bonjean indique que beaucoup de choses ont déjà été faites, en revanche le lit de l'Allier s'est rechargé en sédiments. M. Bonjean estime que de ce fait, le risque d'inondations est renforcé dans la plaine brivadoise. Sur la commune d'Azerat, un village comme celui de Lindes qui n'est pas en zone inondable pourrait alors le devenir. M. Bonjean demande à ce que soit bien pris en comptes les risques d'inondations dans les réflexions à venir.

Mme Bénard appuie la nécessité d'une vision globale de la gestion du DPF et de la rivière Allier dans son ensemble. Elle ajoute que dans le cadre du Plan Loire à venir, une nouvelle cellule de concertation sera mise en place sur la gestion de ce cours d'eau. La thématique du nouveau Plan Loire sera principalement axée sur la dynamique fluviale. Mme Bénard ajoute que l'impression liée au rechargement de la rivière en sédiments est plutôt lié à l'enfoncement du lit qui est encore effectif d'après les dernières études.

M. Olnagol poursuit la présentation du bilan de l'animation 2014, avec le volet « Gestion des habitats et des espèces ». Le principal sujet est la présence d'espèces exotiques invasives. En effet, la plaine brivadoise se révèle de plus en plus envahie par des espèces animales et végétales non locales posant des problèmes de déséquilibres naturels, de santé publique ou encore sur les activités humaines). La Moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) a été observée sur l'Etang de Robert, l'enjeu est de la contenir à cet étang et d'éviter la contamination dans les bras morts voisins, avant d'envisager une éventuelle éradication. Des prospections ont été réalisées durant l'été par la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique d'une part, et par l'ONEMA et le SMAT d'autre part. A l'occasion de ces prospections, la Moule zébrée n'a pas été observée ailleurs, en revanche l'Elodée dense, une plante aquatique invasive a été identifiée dans un bras mort près d'Ouillandre.

Mme Gilbert signale la présence d'une espèce végétale douteuse posant des problèmes sur le ruisseau Saint-Ferréol.

M. Tabourin précise que d'autres espèces invasives sont présentes, comme le Raton-laveur, dont l'origine se trouve probablement dans le brivadois.

M. Sagnol évoque les solutions proposées pour la gestion de la moule zébrée sur l'étang de Robert. Une solution envisagée par la DDT est la vidange et la mise en assec de cet étang. M. Sagnol explique que cette solution risque toutefois d'être difficile à mettre en œuvre étant donnée la connexion de l'étang avec la nappe alluviale.

M. Lhéritier conclut sur ce volet en rappelant l'importance de la problématique de la gestion des espèces invasives et la difficulté à les gérer une fois qu'elles sont installées.

Concernant la communication, l'information et la sensibilisation, plusieurs opérations ont été conduites en 2014.

Une animation proposée dans le cadre de la programmation du Pays d'art et d'histoire a eu lieu le 4 octobre sur le site de Précaillé, commune de Lamothe. Un guide-conférencier du Pays d'art et d'histoire est intervenu devant un public d'une quinzaine de personnes.

Le collège Saint-Julien de Brioude a sollicité le SMAT pour des interventions auprès de classes de 4èmes, sur la thématique de la rivière Allier et de son patrimoine naturel. Les cellules SAGE et Natura 2000 sont intervenues auprès de trois classes sur le site de Précaillé en octobre 2014. Les élèves ont pu découvrir ou se rappeler les caractéristiques de la rivière Allier, du cycle de l'eau mais aussi reconnaître des essences d'arbres typiques des milieux alluviaux.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation 2014 s'établit de la manière suivante :

Plan de financement	Dépenses		Recettes	
	Nature	Montant en €	DREAL Auvergne (Etat)	FEADER
Action AC1 Animation / mise en œuvre du DOCOB	Coûts salariaux - Animateur 1 - Animateur 2 - Direction - Comptabilité \ finances Administration \ MP - Secrétariat 1 - Secrétariat 2 Frais professionnels Coûts de fonctionnement structure et spécifiques :	11 162,43 €	6 524,44 €	4 637,99 €
TOTAL GENERAL		11 162,43 €	6 524,44 €	4 637,99 €

M. Lhéritier propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, à savoir une information sur les nouvelles mesures agro-environnementales.

M. Oagnol indique tout d'abord que l'autorité de gestion des fonds européens FEADER n'est plus l'Etat (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) mais le Conseil Régional pour la période 2014-2020. Les futures mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ne pourront être mises en œuvre que dans le cadre de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC). Ils sont élaborés par des opérateurs agro-environnementaux à l'échelle de territoires cohérents intégrant les enjeux fixés par le Conseil Régional (Biodiversité, préservation de la ressource en eau, séquestration du carbone et préservation des zones humides). Les PAEC doivent être élaborés en concertation avec des structures spécialisées dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'économie et de l'animation de projets.

Un appel à candidatures a été lancé par le Conseil Régional d'Auvergne en juillet 2014, pour un dépôt de dossier avant le 30 septembre 2014. Les dossiers présélectionnés doivent être complétés et présentés pour le 19 décembre 2014 avant sélection définitive.

Au niveau des mesures, certains engagements unitaires sont maintenus, d'autres disparaissent, et de nouveaux sont apparus. La principale nouveauté du programme est l'apparition de mesures « système », qui s'appliquent à l'échelle de l'exploitation agricole ayant contractualisé. Ces mesures concernent les systèmes agricoles suivants :

- Systèmes herbagers et pastoraux
- Polyculture-élevage
- Grandes cultures

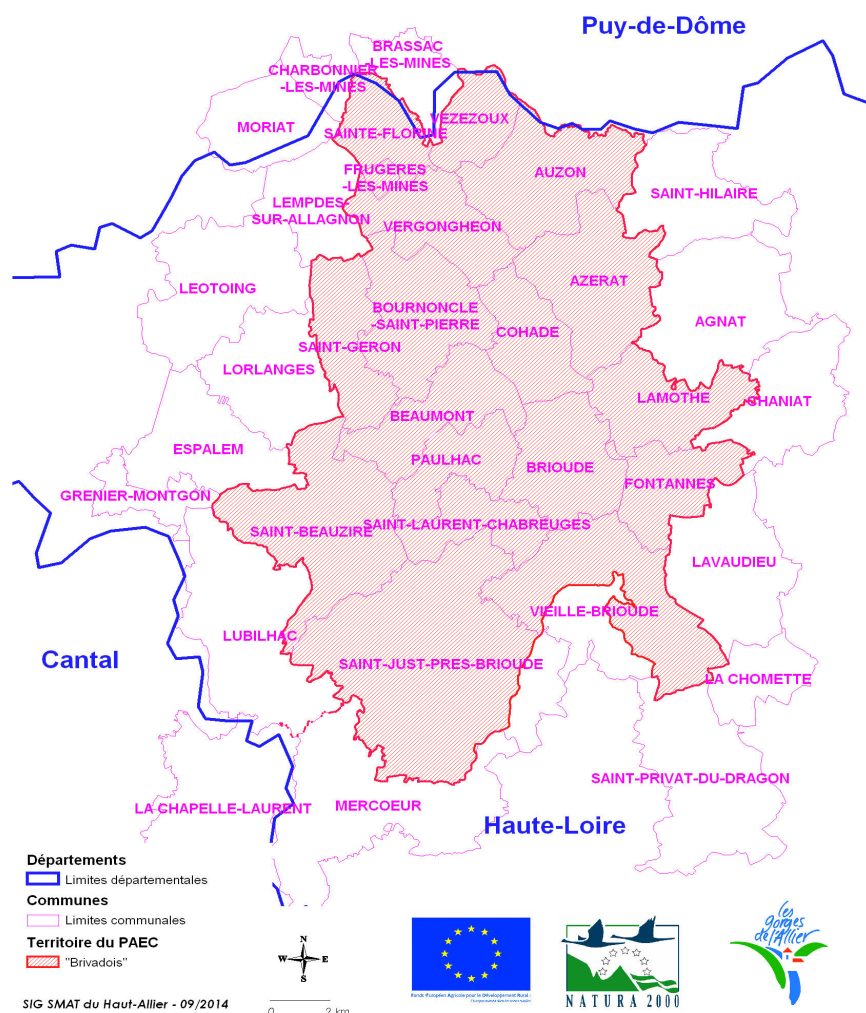
La contractualisation agricole est toujours basée sur le principe du volontariat.

Le SMAT du Haut-Allier, en collaboration avec la Chambre d'agriculture, le CEN Auvergne, la DDT de la Haute-Loire, le SAGE Allier aval, le SICALA et le SIGAL, a élaboré une candidature aux PAEC sur le territoire du brivadois (voir carte ci-dessous). Ce dossier n'a malheureusement pas été retenu par l'autorité de gestion. La principale raison du rejet de cette candidature, d'après les services du Conseil Régional, est l'insuffisante prise en compte des contrats territoriaux concernant les

affluents brivadois de l'Allier, ces contrats territoriaux étant toutefois en phase d'émergence.

Projet agro-environnemental et climatique **Territoire "Brivadois"**

Carte n°1 : Présentation du territoire



Un nouvel appel à projets devrait être lancé par le Conseil Régional en 2015, ce sera l'occasion de renouveler une candidature prenant plus en compte les contrats territoriaux dans la mesure où leur état d'avancement le permettra.

M. Tabourin précise que les cadrages nationaux et régionaux des nouvelles mesures ne sont pas encore définitivement fixés, des négociations à ce sujet sont en cours entre l'Etat, l'Europe et les représentants de la profession agricole.

M. Laurent demande comment seront financées ces mesures.

M. Tabourin explique que les financements européens interviennent à hauteur de 75 %, et que les 25 % restants sont pris en charge soit par le ministère de l'agriculture (pour les mesures à enjeu biodiversité) soit par les agences de l'eau (mesures à enjeux eau). Cependant, le Programme de Développement Rural (PDR) Auvergne n'est à ce jour pas validé, sa validation est toutefois une condition préalable à l'engagement de fonds européens.

Mme Gardès ajoute que ces nouvelles mesures ne remplacent pas la PHAE (Prime herbagère agro-environnementale), ce sont de nouveaux engagements indépendants.

M. Bonjean regrette que les élus n'aient pas été intégrés à l'élaboration du PAEC sur le brivadois.

M. Olagnol explique que d'une part, les délais assez courts pour l'élaboration de ce dossier limitaient l'élargissement de la concertation, qui aurait certes été souhaitable. D'autre part, les élus de la Commission environnement du SMAT ont été informés en réunion de ce projet, tout comme le Comité Syndical du SMAT. Etant donné que le projet n'a pas été retenu cette année, et qu'une nouvelle candidature sera élaborée l'an prochain, les élus seront plus associés dans le cadre de cette nouvelle candidature.

M. Carrio souligne l'importance d'associer les élus lors de la nouvelle candidature PAEC.

M. Lhéritier propose de parler du programme d'actions de l'année 2015.

M. Olagnol explique que les outils pour l'engagement des fonds européens n'étant pas opérationnels au premier semestre 2015, la DREAL Auvergne a proposé de financer l'animation de ce premier semestre uniquement grâce à des fonds d'Etat.

Pour le premier semestre 2015, il est prévu de mener les actions suivantes sur le site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise » :

- Sur le volet « Gestion des habitats naturels et des espèces », l'élaboration d'une nouvelle candidature aux PAEC sera lancée, avec une concertation élargie.
- Sur le volet « Information, communication et sensibilisation », l'animateur propose d'une part l'édition d'une plaquette de sensibilisation à l'attention des pratiquants de la pêche, en collaboration avec les AAPPMA (Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique). D'autre part, un travail de concertation (avec les services de l'Etat, les élus et les techniciens compétents dans le domaine de la dynamique fluviale) sur la gestion du Domaine public fluvial sera engagé. Une première partie sera conduite au premier semestre 2015, avec de premiers éléments sur les retours d'expérience de gestion menée jusqu'ici.

Plan de financement		Dépenses		Recettes
Intitulé actions N° action DOCOB	Nature	Montant en €	DREAL Auvergne (Etat)	
Action AC1 Animation / mise en œuvre du DOCOB	Coûts salariaux : - Animateur 2 - Direction - Comptabilité \ finances - Adm/Marché public - Secrétariat Frais professionnels Coûts de fonctionnement structure et spécifiques	6 436,37 €	6 436,37 €	
Sous-total animation		6 436,37 €	6 436,37 €	
Action AC5 Conception et édition d'une plaquette de sensibilisation à l'attention des pratiquants de la pêche	Conception et mise en page	347,72 €	347,72 €	
	Impression 1000 exemplaires	HT	436,00 €	436,00 €
		TVA	87,20 €	87,20 €
Action CP1 Concertation autour de la gestion du Domaine public fluvial	Prestation extérieure	€ net	3 103,00 €	3 103,00 €
Sous-total actions		3 973,92 €	3 973,92 €	
Frais d'annonces MAPA	BOAMP	HT	180,00 €	180,00 €
		TVA	36,00 €	36,00 €
Sous-total achats		216,00 €	216,00 €	
TOTAL		10 626,29 €	10 626,29 €	

M. Tabourin précise que la DREAL Auvergne a fait le choix de financer le premier semestre d'animation sur des fonds d'Etat pour éviter une discontinuité qui aurait été défavorable au site.

Pour le second semestre et la suite, plusieurs pistes d'actions sont proposées :

- Poursuite du travail de concertation sur la gestion du Domaine Public Fluvial, avec élargissement de la concertation et proposition d'une stratégie partagée, qui sera soumise au Comité de pilotage.
- Animation sur la gestion du bois bocager en exploitation agricole. Ce type d'animation a déjà été expérimenté sur le secteur de l'Alagnon en 2014, en collaboration avec la CUMA des Deux-Rochers, la Mission haies Auvergne et Chauve-souris Auvergne. L'objectif est la valorisation du bois issu de la gestion des haies et ripisylves, pour renforcer l'autonomie des exploitations agricoles (litière ou bois-énergie). Il existe des outils modernes pour gérer le bois bocager (grappin-coupeur monté sur télescopique ou pelle mécanique), ce qui facilite sa mobilisation. Avec cette gestion, on préserve les linéaires boisés favorables à bon nombre d'espèces et à la qualité des eaux. Cette animation pourra être proposée à l'automne 2015 sur le site de la Limagne brivadoise.

M. Lhéritier demande s'il y a d'autres questions sur l'animation du site.

M. Bonjean estime que la préservation de la ressource en eau n'est pas compatible avec une dynamique fluviale active, les puits de captage étant menacés par l'érosion et les crues.

Mme Bénard explique que les risques d'érosion sur les puits de captage sont liés à un héritage de puits mal placés par rapport à la rivière à une époque où la dynamique fluviale n'était pas prise en compte. La dynamique fluviale active est au contraire le garant d'une ressource en eau de qualité comme le témoigne le site de Précaillé dont le puits possède la meilleure qualité d'eau de la région selon l'ARS.

M. Sagnol mentionne l'intérêt des éléments de mémoire des crues à l'image de l'échelle restaurée sur la commune de Vieille-Brioude.

En l'absence de remarques ou de questions supplémentaires, M. Lhéritier clôt la séance et remercie les participants pour leurs interventions.